



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Financement des matériels spéciaux pour handicapés

Question écrite n° 7855

Texte de la question

M. Jean-Pierre Pont interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée des personnes handicapées, sur le coût d'achat d'un fauteuil roulant avec coque et *lift*, plus de seize mille euros (16 000 euros), pour une petite fille handicapée de sa circonscription de Boulogne-sur-Mer. Face à ce grave problème financier pour une famille, le remboursement de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ne dépasse pas quatre mille euros (4 000 euros) ! Le coût très élevé de ces dispositifs médicaux laisse des frais beaucoup trop importants à la charge de la personne en situation de handicap ou de sa famille. Des personnes handicapées sont maintenant dans l'obligation de quémander des aides auprès d'associations spécialisées. En outre, les éléments permettant l'adaptation d'un fauteuil à la morphologie des utilisateurs (coussins ou dossiers spéciaux...) ne sont pas prévus dans les remboursements de l'assurance maladie. Pour des personnes passant leur journée dans leur fauteuil, disposer d'un matériel adapté participe pourtant au confort de vie, à leur accès autonome à tous les actes de la vie quotidienne. Une réforme ambitieuse des aides financières destinées à l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées s'avère désormais incontournable. Son ministère souhaiterait semble-t-il également favoriser la réutilisation des fauteuils roulants de seconde main en autorisant leur remboursement par la sécurité sociale. Ce projet va dans le bon sens. Il lui demande de lui préciser quelles actions elle compte entreprendre pour aider financièrement ces personnes en grande situation de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Pont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7855

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mai 2023](#), page 4115

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)